C.I.PRE.S

CONFÉRENCE INTERAFRICAINE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Tel : +228 22 26 17 94 / 22 26 20 45 / 22 23 76 50

E-Mail : cipres@lacipres.org ; cipres.org@gmail.com Site web : www.lacipres.org

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DU CHEF DE L'INSPECTION REGIONALE DE LA PREVOYANCE SOCIALE DE LA CIPRES

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts du Secrétariat Exécutif et de l'article 14 du statut des personnels du Secrétariat Exécutif de la CIPRES, le Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale (PCS) de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), informe les Inspecteurs Régionaux de la Prévoyance Sociale en fonction, de l'ouverture de la sélection du nouveau Chef de l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à la présente sélection, les Inspecteurs Régionaux de la Prévoyance Sociale en fonction sans distinction aucune conformément à l'article 38 du Traité révisé et à la Décision n° 748/CM/CIPRES du 05 décembre 2025, adoptée par le Conseil des Ministres de la CIPRES.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une lettre de motivation adressée au Président de la Commission de Surveillance de Prévoyance Sociale ;
2. un curriculum vitae détaillé et à jour à la date du 30 avril 2026.

NB : tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté à la réception ou à la vérification de validation des dossiers.

Les dossiers de candidatures restent la propriété de la CIPRES.

III. DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIATURE

Les dossiers de candidature, composés des pièces en version papier, sous plis fermés, seront adressés au President de la Commission et reçus par le Secrétaire Exécutif au plus tard le **lundi 11 mai 2026 à** 10h.

Passé ce délai, aucun dossier ne sera recevable.

Les dossiers de candidature seront ouverts devant les membres du jury.

IV. JURY DE SELECTION

Le jury de sélection sera composé de l'ensemble des membres de la Commission de Surveillance présents (Titulaires et Suppléants) et du Secrétaire Exécutif. Chaque membre dispose d'une voix de délibération.

V. PROCESSUS DE SELECTION

Le processus de sélection comprendra une analyse des dossiers suivie d'un entretien d'au maximum deux (02) heures par candidat selon un calendrier de passage établi par le Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

Il se déroulera durant la session plénière de la Commission de Surveillance qui se tiendra du 11 au 15 mai 2026 au 4ème étage du Bâtiment abritant le siège de la CIPRES selon un calendrier adopté par la Commission.

Le nom du candidat retenu ainsi que les procès-verbaux du déroulement du concours seront soumis à la 40ème session du Conseil des Ministres pour nomination.

Fait à Lomé, le 30 avril 2026

Le Président de la Commission de Surveillance

Cheikh Tidiane TOUNKARA